

Dispositif « rues scolaires » : pour notre sécurité et celle de nos enfants

INFOS Parents / riverains

Chères Béthunoises, chers Béthunois,

Avec mon équipe municipale, nous agissons quotidiennement pour veiller à **notre sécurité et à celle de nos enfants**.

Dans ce cadre, dès la rentrée de septembre, nous renforçons le dispositif « **rues scolaires** » et la sécurité autour de nos écoles.

Ce dispositif a pour objectifs :

- **de mieux protéger** les enfants aux abords de l'école et ainsi d'éviter le croisement avec les véhicules motorisés
- **de piétonner les rues** en proximité des écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes
- **de favoriser les mobilités douces** (la marche, le vélo...)
- **d'apaiser la circulation** dans les rues

Nous vous remercions de votre collaboration pour le bon respect de ces mesures et, ensemble, restons mobilisés pour faire la promotion des bons comportements.

A Béthune, **la sécurité, le bien-être et l'avenir de nos enfants sont au cœur de nos priorités.**

Olivier GACQUERRE
Maire de Béthune

Où (quelle rue ?)

Piétonnisation du Chemin du Paradis

Quand ?

En période scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Le matin : de **8h10 à 8h30**
et de **11h50 à 12h10**

L'après-midi : de **13h25 à 13h45**
et de **16h05 à 16h25**

Stationnement possible à proximité :

Parking Barbusse

Vous avez besoin d'informations supplémentaires sur ce dispositif :

rendez-vous sur www.bethune.fr ou contactez le service Education au 03 21 63 00 35

Pour une question liée à la sécurité :

la Police Municipale reste à votre écoute au 03 21 62 01 71